

Marché public de fournitures

Appel d'offres ouvert

En application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique

**Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour
l'alimentation des ruminants laitiers
et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

**Centre de recherche
Bretagne - Normandie**
Domaine de la Motte
BP 35327
35653 LE RHEU cedex
Tél. : + 33 (0)2 23 48 51 00

Date limite de remise des offres :

02 juin 2025 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de Fournitures</p> <p><u>Objet</u> : Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE) Domaine de la Motte BP 35327 35653 LE RHEU cedex</p>
	<p>Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.</p>
	<p>Le marché est divisé en 2 lots.</p>
	<p>Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr</p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>Aucune négociation n'est prévue.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation :</p> <p>16600000-1 : Machines spécialisées à usage agricole ou sylvicole 38432100-3 : Analyseurs de gaz</p>

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV.....	4
1.3.	Durée.....	4
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	5
3.1.	Procédure de passation.....	5
3.2.	Allotissement.....	5
3.3.	Renseignements complémentaires.....	5
3.4.	Visite de site.....	5
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	5
4.1.	Dossier de candidature.....	5
4.2.	Sous-traitance.....	7
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	7
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	8
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	8
5.2.	Variantes.....	8
5.2.1.	Variante libre.....	8
5.2.2.	Variante obligatoire.....	8
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles (PSE).....	9
5.3.1.	PSE obligatoires.....	9
5.3.2.	PSE facultative.....	9
5.4.	Délai de validité.....	9
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	9
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	10
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	11
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	11
ANNEXE N°1 :	ATTESTATION DE VISITE.....	13

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des fournitures : Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers " :
L'acquisition d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) « AMélioration du Bien-être ANimal et de la Santé par la Connectique et l'Expérimentation » (AMBIANSCE) et des équipements programmés sur le Centre INRAE Bretagne-Normandie au sein de la commission nationale des unités et installations expérimentales (CNUE).

Lot 2 "L'acquisition et installation d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions pour bâtiment d'élevage " :

L'acquisition d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions pour bâtiment d'élevage s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) « AMélioration du Bien-être ANimal et de la Santé par la Connectique et l'Expérimentation » (AMBIANSCE) et des équipements programmés sur le Centre INRAE Bretagne-Normandie au sein de la commission nationale des unités et installations expérimentales (CNUE).

1.2. Codes CPV

Les codes CPV du marché sont les suivant :

Lot n° 1 : 16600000-1 - Machines spécialisées à usage agricole ou sylvicole

Lot n° 2 : 38432100-3 - Analyseurs de gaz

1.3. Durée

Pour tous les lots

La livraison et l'installation devront avoir lieu dans un délai maximum de douze (12) mois. Ce délai commence à courir à partir de la notification.

La mise en service et la formation des utilisateurs s'effectueront dans le mois suivant l'installation.

La mise en service sera réalisée avec différentes rations (lot n°1) et dans les conditions définies par les utilisateurs (lots n°1 et 2), et elle nécessitera la présence du titulaire.

Une période de tests et d'essais de trois (3) mois débutera ensuite permettant de s'assurer que les équipements répondent bien au CCTP. A l'issue de cette période les opérations de réception seront réalisées dans les conditions de l'article 16 du CCAP.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe : un par lot
- Le présent règlement de la consultation (RC) et son annexe
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) avec les plans du site en annexes : un par lot

RC - Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions

- Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 0 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

3.4. Visite de site

Pour le lot n°1, le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation de visite, en annexe au présent Règlement de la Consultation, correctement complétée.

Pour prendre rendez-vous, contacter Nadège EDOUARD :
tél. 02.23.48.50.55, mél nadege.edouard@inrae.fr.

Pour le lot n°2, aucune visite des lieux n'est prévue.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

RC - Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	Tous les lots

En application de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics:

En application du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;

RC - Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions

- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

4.2. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise pour l'exécution de ce marché.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

Pour chaque lot :

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	Le devis détaillé Il mentionnera les prix pour la solution de base, ceux de la ou des variantes obligatoires (lot n°1) et ceux pour chacune des PSE (lot n°1). Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
3	Le mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, avec les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat Il précisera tous les éléments techniques des équipements proposés, au regard de la description technique du marché à réaliser (CCTP), et des critères techniques de choix des offres (Cf. article 6 du présent règlement de la consultation).
4	L'attestation de visite du site en annexe au présent Règlement de la Consultation (lot n°1)
5	Un relevé d'identité bancaire

5.2. Variantes

5.2.1. Variante libre

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.2.2. Variante obligatoire

Pour le lot n°1, les candidats ont l'obligation de répondre en plus de la solution de base, à la variante obligatoire n°1 suivante (Cf. article 3 du CCTP) :

Des silos à concentrés sont déjà installés à l'IE PL (voir leur localisation sur le plan ci-joint) : 6 silos d'une contenance de 10T et 1 silo d'une contenance de 4T. Ces silos pourront être intégrés au projet pour le stockage des concentrés utilisés par le dispositif de préparation des rations. Dans ce cas, une connexion pour l'acheminement des concentrés contenus dans ces silos vers le dispositif de préparation des rations sera à prévoir.

L'absence de réponse entraînera le rejet intégral de l'offre.

L'ensemble des éléments demandés à l'article 5.1 du présent règlement de la consultation sera également fournie dans un dossier intitulé « Lot n°1 – variante obligatoire ».

Pour le lot n°2, aucune variante obligatoire n'est prévue.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelle facultative ou obligatoire:

5.3.1. PSE obligatoires

Pour le lot n°1, les candidats ont l'obligation de répondre à la PSE obligatoire suivante :

Chariot de distribution :

PSE obligatoire n°1 (Cf. article 3 du CCTP) : Distribution de l'alimentation dans la zone étable – cases « roulimètre » (1 à 4)

L'absence de réponse entraînera le rejet intégral de l'offre.

Pour le lot n°2, aucune PSE obligatoire n'est prévue.

5.3.2. PSE facultative

Pour le lot n°1, les candidats ont la possibilité de répondre aux PSE facultatives suivantes :

Dispositif de préparation des rations :

PSE facultatives (Cf. article 3 du CCTP) :

- n°1 : Le dispositif de préparation des rations pourra éventuellement permettre de stocker et d'intégrer aux rations deux concentrés différents supplémentaires.
- n°2 : Le dispositif pourra également permettre de préparer des rations pour 2 groupes de 55 génisses et un groupe de 50 vaches laitières tarées représentant au minimum 3 groupes ayant des rations différentes.
- n°3 : Le dispositif pourra également permettre de préparer des rations pour 180 chèvres en lactation avec au minimum 4 groupes ayant des rations différentes.

Chariot de distribution :

PSE facultatives (Cf. article 3 du CCTP) :

- n°4 : Distribution de l'alimentation dans la zone chèvrerie
- n°5 : Etre capable de distribuer les rations en hauteur et en continu dans une auge collective dans la case 8 (hauteur de distribution = 75 cm et présence d'un muret de 20 cm de large).
- n°6 : Le chariot de distribution pourra être capable de distribuer les rations de 180 chèvres laitières en minimum 2 distributions par jour.

Pour le lot n°2, aucune PSE facultative n'est prévue.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

RC - Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.
Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	50
1.1	<i>Performances techniques</i>	25
1.2	<i>Qualité du logiciel, des données générées et modalité de gestion</i>	25
2	Prix de la solution	30
3	Service (SAV-Garantie-Formation-Maintenance-Pièces d'usure)	15
4	Performances environnementales (Consommation fluide- Gestion des consommables et déchets-Fin de vie de l'appareil)	5
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP.
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS

Les différends et litiges se règlent selon les dispositions de l'article 46 du CCAG Fournitures courantes et services.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

22 mail Pablo Picasso, BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Téléphone : 02 53 46 79 83
Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application *Télérecours Citoyens* accessible via le site Internet www.telerecours.fr.

ANNEXE N°1 : ATTESTATION DE VISITE

Numéro du dossier : INRAE-2025-BN-08

Objet : Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers et d'un analyseur de concentrations multi gaz et multi positions
Lot n°1 : Acquisition et installation d'un ensemble connecté pour l'alimentation des ruminants laitiers

Procédure : appel d'offres

Je soussigné :

représentant L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....
.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE),

Cette attestation est à compléter et à joindre obligatoirement à l'offre.